



**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.irisnet.be
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

Madame, Monsieur,

En application de l'Arrêté du 29 juin 1992, relatif aux Commissions de concertation, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de la Commission de concertation, qui aura lieu **le vendredi 27 mars 2015, à 09:00**, en la salle de la Commission de concertation qui se situe **au 3^e étage de l'immeuble de l'administration communale sis rue Léon Theodor n° 108 à 1090 Jette.**

ORDRE DU JOUR.

09h00: Approbation du procès-verbal de la réunion du 27.02.2015.

Demande soumise aux mesures particulières de publicité dans le cadre d'une demande de renouvellement de permis d'environnement (Classe 1B):

- 1) 09:20: **PE.4668/1B-2014 - ACP MIMOSA, c/o OMNIMO S.A. (syndic) :**
Permis d'environnement : Exploitation d'un parking couvert de 30 places,
Rue Audrey Hepburn 12 - 14.
Zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone d'habitation du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 4.06 du quartier du Laerbeek approuvé par l'A.E. du 07.03.1991;
Suivant les prescriptions de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et ses modifications ultérieures.
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 19.12.2014:

- 2) 09:35: **J.9770 - Madame Fatma GUZEL :**
Permis d'urbanisme : Changement d'affectation d'une partie d'un immeuble à appartements et construction d'une annexe au 1er étage,
Rue Léon Theodor 113.
Zone d'habitation, en liseré de noyau commercial du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
Enquête publique du 27/11/2014 au 11/12/2014

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 3) 09:50: **J.9357 - Monsieur Jean-Pierre DENEYER :**
Permis d'urbanisme : Changement de type de commerce en vue d'installer un magasin de meubles avec la modification de l'aspect de la façade du bien et l'installation de 2 containers sur la parcelle,
Avenue de l'Exposition 264.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
PPAS n° 5.01 du quartier de la Vallée du Molenbeek approuvé par l'A.R. du 26.01.1988 : zone mixte d'habitation et d'entreprise;
Application de la prescription particulière 3.3.al2 3 du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 200 et 1000 m²);
Application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions);
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne l'esthétique;
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne le gabarit;
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne les toitures.
Enquête publique du 09/03/2015 au 23/03/2015
- 4) 10:05: **J.9789 - La Maison de Repos "MAGNOLIA" A.S.B.L. c/o Monsieur Raymond VERVOORT :**
Permis d'urbanisme : Extension d'un parking,
Rue Léopold I 308/Rue Léopold I 314.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015
- 5) 10:25: **J.9839 - S.A.H.A.M. A.S.B.L. c/o Monsieur Marco GONZALEZ :**
Permis d'urbanisme : Extension du rez-de-chaussée,
Rue Gillebertus 25.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015
- 6) 10:40: **J.9675 - Monsieur Fouad AL HADDAD :**
Permis d'urbanisme : Mise en conformité de l'extension du sous-sol en façade arrière, de l'extension du 1er étage en façade arrière et des modifications intérieures dans un immeuble de rapport,
Rue Théophile De Baisieux 115.
Zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (hauteur);
Dérogation à l'art. 12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins);
Dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);
Application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015

- 7) 11:00: **J.9838 - Monsieur Mounir KADJAJ :**
Permis d'urbanisme : Transformation d'une maison unifamiliale,
Rue Amélie Gomand 17.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015
- 8) 11:15: **J.9805 - Centre Scolaire du Sacré-Coeur de Jette A.S.B.L. c/o Madame Myriam Stevens :**
Permis d'urbanisme : Construire une cage d'escaliers de secours fermée (Construction d'un nouveau volume contenant l'escalier, toilettes, débarras,...),
Avenue du Sacré-Coeur.
Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);
Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000;
Application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant);
Soumis à l'avis de la Commission pour les motifs suivants :
Application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics);
Application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire).
Enquête publique du 05/03/2015 au 19/03/2015

Demande de permis d'urbanisme soumise à l'avis de la Commission de concertation:

- 9) 11:30: **J.9886 - "FEDERATION des ARAMEENS de BELGIQUE" A.S.B.L. c/o Monsieur Luc ATAS :**
Permis d'urbanisme : Placement d'une stèle à la mémoire des victimes araméennes du génocide perpétré par les dirigeants ottomans en 1915,
Place Cardinal Mercier.
Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Soumis à l'avis de la Commission pour le motif suivant :
Application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)).

Le Président,

P. LEROY

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.